



Indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank au 31 Décembre 2009

	4T09	4T08	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Evolution Déc 09- Déc 08
1- Produits d'exploitation bancaire	64 798	60 840	221 341	216 618	4 723
*Intérêts	36 408	36 673	120 292	130 948	-10 656
*Commissions en produits	7 191	6 807	25 673	24 562	1 111
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	21 199	17 360	75 376	61 108	14 268
2- Charges d'exploitation bancaire	24 974	26 057	89 967	99 878	-9 911
*Intérêts encourus	23 389	24 244	84 661	95 188	-10 527
*Commissions encourues	1 585	1 813	5 306	4 690	616
3- Produit Net Bancaire	39 824	34 783	131 374	116 740	14 634
4- Autres produits d'exploitation	22	20	101	81	20
5- Charges opératoires, dont:	17 670	18 598	63 295	59 830	3 465
*Frais de personnel	8 934	9 388	32 971	30 924	2 047
*Charges générales d'exploitation	6 105	6 168	20 850	19 488	1 362
6- Structure du portefeuille au Bilan:			998 665	610 479	388 186
*Portefeuille-titres commercial			850 198	475 644	374 554
*Portefeuille-titres d'investissement			148 467	134 835	13 632
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan			1 659 572	1 514 040	145 532
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			3 020 220	2 528 188	492 032
*Dépôts à vue			961 865	783 230	178 635
*Dépôts d'épargne			402 076	323 587	78 489
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			153 337	130 031	23 306
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan (*)			312 747	273 771	38 976

(*) Avant répartition du résultat



I – Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2009.

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

commissions: sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/12/2009, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.



2-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction: titres à revenu fixe ou variable acquis en vu de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement: se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation: actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits



2-4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion: les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.



Les faits marquants au 31 Décembre 2009.

En dépit d'un environnement économique national et international difficile, l'ATB a réussi à conjuguer de manière simultanée une politique de développement commercial, un contrôle des coûts et une maîtrise des risques.

L'exercice 2009 s'est caractérisé par :

- ✓ Une progression des dépôts de la clientèle de **19,46 %** pour s'établir à **3.020,2MD** au **31/12/2009** contre **2.528,2MD** au **31/12/2008**.
- ✓ Une augmentation des crédits nets de **9,61%** pour atteindre **1.659,6MD fin décembre 2009** contre **1.514,0MD** au **31/12/2008**.
- ✓ Une croissance du portefeuille titres commercial de **374,5MD** soit **78,75%** passant de **475,6 MD** au **31/12/2008** à **850,2 MD** à **fin décembre 2009**.
- ✓ Une évolution croissante du produit net bancaire **12,53 %** qui s'est établi à **131,4 MD** au **31/12/2009** contre **116,7 MD** au **31/12/2008**.
- ✓ Les frais généraux de la banque ont été contenus à hauteur de **5,79 %** par rapport à **2008** pour s'établir à **63,3 MD** à **fin 2009** contre **59,8 MD** à **fin 2008** et le coefficient d'exploitation s'est amélioré de **3,07 points** et s'est inscrit à **48,18 %** à **fin 2009** contre **51,25 %** au terme de **l'année 2008**.